

**Procès-verbal**  
Conseil d'École de l'ESPE  
de l'académie de Strasbourg  
**Séance du 6 décembre 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018
2. Informations du directeur
3. Désignation des trois personnalités extérieures choisies par le Conseil

**ETAIENT PRESENTS :**

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'école et des usagers**
  - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**  
Anemone GEIGER-JAILLET, Pascal MARQUET
  - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**  
Richard CABASSUT, Claire METZ
  - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**  
Julien SENDRAL
  - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Laurent BARRIERE, Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM
  - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
  - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'Espé, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**  
Logan ELLES, Mathilde HOUVER, Alexis KALBE

## 2) Représentants de l'Université de Strasbourg

Pascale BERGMANN, François GAUER

## 3) Personnalités extérieures

### a) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Vincent KULA, Jeanny-Patricia LEVY, Christophe MARCHAND, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX, Marc RENNER, Brice SCHOBEL

### b) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

### Membres avec voix consultative et invités :

Philippe CLERMONT, Bertrand BULTINGAIRE

### Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

### AVAIENT DONNE PROCURATION :

Isabelle LEBRAT	➤ Procuration à Richard CABASSUT
-----------------	----------------------------------

### ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Bertille NOEL BRUNEAU, Anaïs VERY (suppléante)

La séance débute à 14h05.

Il s'agit de la première séance pour les nouveaux membres élus du conseil d'école.

François Gauer, vice-président de l'Université de Strasbourg, préside cette séance puisque le président du conseil d'Ecole n'a pas encore été élu.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018**

Les nouveaux membres élus de ce conseil n'ont pas assisté à la séance précédente, cependant 6 membres du conseil actuel étaient également membres du précédent. François Gauer demande à l'assemblée d'approuver le PV du 15 novembre dernier. En l'absence de remarques ou demandes de modifications, **le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés moins trois abstentions.**

## **2. Informations du directeur**

### ***Fonctionnement du conseil***

Philippe Clermont demande aux membres du conseil d'Ecole de bien vouloir remplir la fiche figurant dans la pochette visant à savoir comment ils souhaitent recevoir les documents de travail, par courriel ou sous forme papier.

En général, le conseil d'Ecole siège 4 à 5 fois par an. Les documents sont envoyés sept jours avant la séance ; il arrive exceptionnellement que certains documents soient remis sur table en séance.

La prochaine séance se déroulera le 12 décembre prochain, il s'agira d'élire le président du conseil d'Ecole parmi les membres désignés par Madame la Rectrice et de voter les capacités d'accueil en master.

### ***Point sur la nouvelle réforme de la formation des enseignants***

Le projet de « loi pour l'école de la confiance » a été présenté le 5 décembre 2018 en conseil des Ministres, avec quelques modifications par rapport au premier document qui circulait. Ainsi, les ESPE devraient être renommées en INSPE (Instituts Nationaux du Professorat et de l'Education). Pour d'autres précisions connues, Philippe Clermont renvoie au PV de la séance du conseil du 15 novembre dernier.

Philippe Clermont et Pascal Marquet ont rencontré le député Bruno Studer le 30 novembre dernier afin de lui faire part des questions soulevées au sein de notre communauté par le projet de loi, mais aussi par le projet d'arrêté ministériel pour les masters MEEF. M. Studer est également le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Le projet de loi passera devant cette commission en février 2019. Il modifiera la loi de 2013 par le changement de nom de la structure et les nouvelles modalités de nomination des directeurs. A priori le reste ne bougerait pas, mais il s'agit de rester prudent pour le moment.

Douze ESPE sur trente-deux sont actuellement dans la même position que celle de Strasbourg, à savoir qu'elles viennent de renouveler les membres de leur conseil d'Ecole. Nous ne savons pas pour l'instant s'il y aura transfert des instances entre l'ESPE et l'INSPE. La plupart des directeurs de ces ESPE auront le statut d'administrateur provisoire à partir de janvier-février 2019.

M. Bruno Studer n'a pas pu apporter de réponses aux questions posées, cependant il en a pris note. Philippe Clermont a également attiré l'attention du député sur le coût estimé par le réseau des ESPE de ce changement de nom (entre 650 000 et 1 million d'euros) ainsi que sur la question de la perte d'identité des ESPE qui n'ont que 5 ans d'existence.

La question sur la place du concours n'est toujours pas tranchée et il sera difficile de réfléchir à des contenus de maquettes sans que ce choix ait été fait.

### 3. Désignation des trois personnalités extérieures choisies par le Conseil

Pour que les candidats puissent se déclarer, il a fallu leur laisser un délai raisonnable, et les candidatures ont été réceptionnées jusqu'à la veille de ce conseil ; elles sont au nombre de quatre (Hélène Bour, Lionel Boyon, Béatrice Muller et Caroline Sanchez). Une maintenance informatique engendrant des problèmes d'impression, les documents ne sont pas remis sous forme papier aux membres du conseil mais projetés sur écran en séance et détaillés par Bertrand Bultingaire.

La situation est par ailleurs un peu complexe car quatre personnalités extérieures doivent être choisies dont une par le Conseil Régional, désignation qui n'est pas faite à ce jour. Il faut d'autre part respecter la parité homme-femme. Philippe Clermont et François Gauer demandent aux membres du conseil d'école de choisir chacun 3 candidats qui seront classés en fonction des voix que ceux-ci auront obtenues. Et, en fonction de la personne qui sera désignée par la Région, il faudra éventuellement adapter la proposition du Conseil d'école en vue de respecter la parité, obligation légale.


Après vote et dépouillement, voici les résultats :

- **Hélène Bour : 20 voix**
- **Lionel Boyon : 18 voix**
- **Béatrice Muller : 17 voix**
- **Caroline Sanchez : 7 voix**

La séance est levée à 15h20.

Fait à Strasbourg le 12 décembre 2018

Le Directeur de l'ESPE  
  
Philippe CLERMONT

Le Président de la séance  
  
François GAUER